

Août-septembre 2015



### RENTREE SCOLAIRE 2015/2016

Le Conseil municipal poursuivra son action sociale en faveur des familles dont les enfants sont scolarisés dans le secondaire à partir de la 6<sup>ème</sup> et dans le supérieur.

Ces **aides** sont destinées aux familles, lesquelles doivent faire face aux dépenses de **rentrée scolaire**.

Les aides sont dégressives et fonction du quotient familial.

L'aide en direction des élèves de l'enseignement supérieur sera plafonnée à 400€.

Celle en direction du secondaire sera plafonnée à 200€.

Les dossiers de demande devront être retirés puis déposés auprès du secrétariat de la mairie, sous pli cacheté à l'adresse du Centre Communal d'Action Sociale, lequel procédera à leur étude et déterminera si une aide peut être attribuée ainsi que son montant.



### AIDE AUX DEVOIRS

La Communauté de Communes de Lacq-Orthez en association avec la commune de Pardies, a décidé de reconduire l'**aide aux devoirs**.

Cette aide s'adresse aux élèves de l'Ecole Primaire et sera dispensée au groupe scolaire les lundis et jeudis de 15 h 30 à 16 h 30 à partir du mois d'octobre 2015.

Une information sera faite courant septembre en direction des familles intéressées par cette action.

A ce titre la CCLO recherche des étudiants ou des retraités de niveau bac + 2.

Voir informations sur le site [www.cc-lacq.fr](http://www.cc-lacq.fr)



### BOURSES AUX ETUDIANTS

Les élèves de l'enseignement supérieur, bénéficiaires de la bourse d'état, peuvent bénéficier de la **bourse départementale**. La bourse départementale ouvre droit à la **bourse communale**.

Le formulaire demande de bourse départementale doit être **obligatoirement complété en ligne** depuis le site Internet du conseil général (<http://bourses.cg64.fr>) jusqu'au 15 novembre.

Dès l'attribution de la bourse départementale, la mairie procédera au versement de la bourse communale.

D'autre part et sous conditions, la Communauté de Communes de Lacq-Orthez peut accorder une bourse en faveur d'étudiants en études supérieures. Il convient de déposer la demande auprès de la CCLO à Mourenx avant le 31 décembre.



### ELECTIONS 2015

A l'occasion des **élections régionales** qui auront lieu les **6 et 13 décembre 2015**, une **procédure exceptionnelle de révision des listes électorales** a été mise en place. Les électeurs qui ne sont pas encore inscrits sur les listes électorales et qui souhaitent voter lors du scrutin des 6 et 13 décembre prochains peuvent demander leur inscription **jusqu'au 30 septembre 2015 dernier délai**.

Les demandes parvenant en mairie entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2015 seront prises en compte en 2016 ■